

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

RÉVISÉ

**FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(FEÉ)**

Pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. PLAN D'ACTION 2010-2011	6
2.1. Écarts quant aux charges et quant à l'atteinte des objectifs du FEÉ.....	7
3. RÉSULTATS 2010-2011.....	7
4. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2010-2011	8
5. PRIORITÉS D'ACTION 2010-2011 DU FEÉ.....	11
6. RÉSULTATS DES PROGRAMMES	12
6.1. Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire.....	15
6.1.1. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu (PFR 160).....	16
6.1.2. Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et des bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 120)	17
6.1.3. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 150)...	17
6.1.4. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 151)	18
6.2. Clientèle résidentielle	18
6.2.1. Programme d'aide financière à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT) (PR 330).....	18
6.2.2. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PR 340).....	19
6.3. Marché CII.....	19
6.3.1. Programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces (PC 410).....	20
6.3.2. Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments (PC 420).....	21
6.3.3. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau (PC 440).....	21
6.3.4. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PC 460).....	22
7. PROJETS EN NOUVELLES TECHNOLOGIES.....	23
7.1. Résultats des projets complétés au cours de l'année.....	23
7.2. Suivi des projets en cours.....	24
7.3. Annonce de la fin du programme	25

8. ÉVALUATION DES PROGRAMMES	26
8.1. Examen administratif 2011 du rapport d'évaluation des programmes du FEÉ ..	26
9. GESTION ET COMMERCIALISATION.....	27
9.1. Gestion	27
9.2. Commercialisation	27
9.2.1. Communications, marketing et projets spéciaux	28
9.2.2. Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire	28
9.2.3. Clientèle résidentielle	29
9.2.4. Marchés CII.....	29
10. RÉSULTATS FINANCIERS DU FEÉ	30
10.1. État des revenus et des dépenses pour l'exercice 2010-2011	30
11. CONCLUSION.....	32
ANNEXE.....	34
A. RÉSULTATS 2010-2011 PAR PALIER TARIFAIRE	35
B. TCTR 2010-2011	40

NOTE LIMINAIRE

Les modifications apparaissant à la présente version révisée du Rapport annuel 2010-2011 du FEÉ découlent d'erreurs constatées au *Tableau 1— Résultats en termes de participation, de contributions et d'économies d'énergie pour l'année 2010-2011* (« Tableau 1 »).

En effet, au Tableau 1, la colonne « *Économies brutes prévues* » affichait les économies nettes prévues pour chaque programme proposé à la Régie dans le Plan d'action 2010-2011 (Horizon 2013) RÉVISÉ du FEÉ¹ plutôt que les économies brutes prévues.

De cette première erreur en a découlé une seconde. En effet, la colonne « *Économie nettes prévues* » du Tableau 1 affichait des économies erronées, soit des économies brutes auxquelles a été retranché le double des économies attribuables aux opportunistes. Il importe de noter que cette seconde erreur n'affectait cependant que les programmes dont le taux d'opportunisme est plus grand que zéro.

La présente version révisée corrige donc ces erreurs. Ainsi, la colonne « *Économies brutes prévues* » du Tableau 1 affiche désormais les vraies économies brutes prévues pour chacun des programmes et la colonne « *Économies nettes prévues* » affiche les économies nettes prévues révisées, soit les économies brutes prévues auxquelles ont été appliqués les taux d'opportunisme autorisés par la Régie². De plus, toutes les références aux économies brutes et nettes prévues ainsi que les pourcentages calculés à partir de ces données ont conséquemment été corrigées dans le texte du rapport révisé.

¹ R-3720-2010, B-13, Gaz Métro- 9, Document 7, annexe A: Tableaux et figures, tableau 1 : Prévisions 2010-2011 (Horizon 2013), p 38

² A-30, D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, p 1

1. INTRODUCTION

Le 5 octobre 2000, la Régie de l'énergie (« la Régie ») rendait une décision³ autorisant la création du Fonds en efficacité énergétique (« le FEÉ ») ayant pour but de réaliser des programmes et des activités en efficacité énergétique auprès des consommateurs de gaz naturel sur le territoire desservi par Gaz Métro.

La mission du FEÉ consiste à réaliser des projets en efficacité énergétique qui :

- se font en sus de ce qui sera réalisé dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro;
- se font chez des consommateurs utilisant le gaz naturel ou en voie de faire une conversion vers le gaz naturel;
- sont faits en partie dans le marché résidentiel et en partie dans les marchés commercial, institutionnel et le petit industriel (CII) selon des proportions qui s'approchent sensiblement du prorata des contributions respectives de ces deux marchés⁴;
- s'effectuent autant que possible en partenariat, de façon à maximiser les retombées des sommes investies dans le FEÉ.

Sans pour autant exclure quelque projet que ce soit, le FEÉ donne priorité aux interventions qui :

- sont effectuées chez les clients résidentiels à faible revenu ou dans des projets à vocation communautaire ou sociale (pour la part affectée au secteur résidentiel); ou
- présentent un aspect novateur (l'idée est de permettre notamment l'expérimentation de programmes qui ne se feraient pas autrement)⁵;
- visent l'enveloppe du bâtiment.

³ D-2000-183, R-3425-99.

⁴ La clientèle aux tarifs D₄ et D₅ ne fait pas partie de la clientèle visée par le FEÉ.

⁵ Le terme novateur inclut non seulement l'aspect novateur sur le plan technologique, mais également la mise en place de nouveaux outils de gestion ou de financement qui réduisent les barrières monétaires pour l'investisseur, la mise en place de nouveaux concepts de commercialisation, etc.

1 Les avoirs du FEÉ sont administrés par Gaz Métro. Un Comité de gestion «COGE»⁶ a entre
2 autres pour mandat de développer un plan d'action annuel. Ce Comité de gestion est composé
3 de représentants nommés par les organisations suivantes :

- 4 • Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ)
- 5 • Gaz Métro
- 6 • Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ)
- 7 • Option consommateurs (OC)
- 8 • Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)
- 9 • Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- 10 • Stratégies énergétiques — Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
11 (SÉ-AQLPA)
- 12 • Union des consommateurs (UC)
- 13 • Union des municipalités du Québec (UMQ)

14
15 De plus, une personne y siège de façon indépendante étant donné qu'elle ne représente
16 aucune organisation particulière.

17 **2. PLAN D'ACTION 2010-2011**

18 Le 4 novembre 2010, la Régie rendait une décision sur la *Demande de modifier les tarifs de*
19 *Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2010*⁷. Dans sa décision, la Régie
20 acceptait toutes les modifications proposées aux programmes du FEÉ à l'exception du projet-
21 pilote Construction de logements communautaires à haute efficacité PS 170 et autorisait la mise
22 en œuvre de son Plan d'action 2010-2011 (HORIZON 2013).

23 Les investissements prévus, nécessaires à la mise en œuvre des dix programmes autorisés par
24 la Régie dans le Plan d'action 2010-2011 du FEÉ, ont été révisés et fixés à 3 900 000 \$⁸. Après
25 avoir révisé son budget 2010-2011, le FEÉ a modifié ses programmes et informé ses principaux
26 partenaires des nombreux changements autorisés.

⁶ Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225.

⁷ D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2

⁸ D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 60

1 Par ailleurs, le FEÉ a appliqué les taux d'opportunité retenus par la Régie à chacun de ses
2 programmes dont un taux de 39 % pour son programme d'aide financière à l'achat et
3 l'installation de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 et un taux de 22 % pour son
4 programme de rénovations éconergétiques PC 420⁹, ce taux ayant été déterminé dans le cadre
5 du processus d'évaluation du programme¹⁰.

6 Les économies d'énergie nettes des dix programmes ont été évaluées à 1 922 085 m³ de gaz
7 naturel en se basant sur les économies brutes de 2 329 119 m³ qui avaient été prévues dans le
8 Plan d'action 2010-2011 déposé à la Régie le 30 avril 2010 et révisé le 26 mai 2010.

9 Enfin, le FEÉ a maintenu la valeur des jetons de présence versés aux membres du comité de
10 gestion du FEÉ (COGE) à 500 \$¹¹. Il a demandé aux membres du COGE de rembourser les
11 sommes versées en trop pour les rencontres tenues entre le 1^{er} octobre et le 4 novembre 2010.

12 **2.1. Écarts quant aux charges et quant à l'atteinte des objectifs du FEÉ**

13 Le Rapport annuel 2010-2011 qui suit, présente, explique et justifie les écarts au niveau des
14 dépenses et des économies d'énergie prévues pour chacun des dix programmes livrés par le
15 FEÉ de même que pour les activités Nouvelles technologies/projets de démonstration,
16 Évaluation des programmes, Gestion/commercialisation et Sensibilisation. Il présente
17 également les principaux faits saillants de l'exercice financier terminé le 30 septembre 2011.

18 **3. RÉSULTATS 2010-2011**

19 Les résultats finaux pour l'année 2010-2011 du FEÉ sont remarquables. **Le nombre de**
20 **participants prévu a été largement dépassé et le nombre de mètres cubes de gaz naturel**
21 **économisé estimé par le FEÉ a été atteint à 97,2 %.**

22 De plus, si on exclut le volet Nouvelles technologies et projets de démonstration qui a été
23 perturbé par l'abandon de l'appel de propositions 2011-2012, **88,05 % du budget prévu en**
24 **aide financière a été versé aux participants pour les dix programmes du FEÉ.**

⁹ D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 61

¹⁰ Rapport de la Régie, Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro, 28 avril 2011, page 35

¹¹ D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 62

1 Enfin, si l'on ne tient pas compte des prévisions et des dépenses réelles du volet Évaluation des
2 programmes qui a lui aussi été perturbé, **le FEÉ a dépensé 86,5 % du budget autorisé par la**
3 **Régie pour l'exercice financier 2010-2011.** À cet égard, rappelons que le COGE a pris la
4 décision de ne pas procéder aux évaluations de programme qui étaient prévues pour l'année
5 2010-2011 en raison de l'incertitude qui planait et plane toujours sur l'avenir de ces
6 programmes.

7 Tel qu'il le prévoyait dans son Rapport d'étape 2010-2011, le FEÉ a globalement atteint, voire
8 dépassé, en ce qui a trait au nombre de participants, la plupart de ses objectifs pour
9 l'année 2010-2011. Comme il l'entrevoit¹², le nombre de participants à ses programmes a
10 augmenté rapidement au cours des sept derniers mois de son exercice financier.

11 Le Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de
12 l'eau PC 440 et le Programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments
13 efficaces PC 410 ont le plus contribué au dépassement des prévisions annuelles 2010-2011. Le
14 nombre de participants à ces programmes a été plus élevé que prévu et les économies
15 d'énergie des projets réalisés ont dépassé les caractéristiques des cas types de chacun des
16 deux programmes.

17 D'autre part, on constate, pour une troisième année consécutive, que ce sont les programmes
18 qui offrent de l'aide financière pour l'implantation de systèmes de récupération de la chaleur des
19 eaux de drainage qui ont eu le plus de difficultés à atteindre leurs cibles d'économies d'énergie.
20 Dans ce cas, il faut prendre en considération que ces programmes proposent une technologie
21 nouvelle qui s'implante lentement, mais progressivement dans le marché comme bon nombre
22 d'autres technologies novatrices.

23 **4. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2010-2011**

24 Pour l'année 2010-2011, le FEÉ a augmenté le niveau d'aide financière de plusieurs de ses
25 programmes pour adapter ses interventions aux changements qui ont affecté le secteur de
26 l'efficacité énergétique en 2010-2011, tels que les nouvelles exigences pour les fenêtres et
27 portes-fenêtres ENERGY STAR® ou encore l'abolition du programme d'aide financière pour le

¹² R-3752-2011, Gaz-Métro – 9, Document 7, page 5

1 chauffage solaire offert par le gouvernement fédéral. Ces augmentations visaient également à
2 favoriser la participation d'un plus grand nombre de clients de Gaz Métro aux différents
3 programmes offerts par le FEÉ et plus particulièrement aux programmes qui offrent de l'aide
4 financière pour l'implantation de technologies plus novatrices telles que les systèmes de
5 chauffage solaire et les systèmes de récupération de chaleur des eaux de drainage.

6 Plus spécifiquement le FEÉ visait quatre objectifs pour l'année 2010-2011 en plus de ses
7 objectifs habituels :

8 **1) Diminuer la facture énergétique des ménages à faible revenu et augmenter leur**
9 **participation aux programmes d'efficacité énergétique du FEÉ.**

10 Le FEÉ a réalisé plusieurs activités au cours de l'année 2010-2011 pour identifier des
11 ménages à faible revenu propriétaires d'une maison dont l'eau domestique est chauffée
12 au gaz naturel par Gaz Métro et leur offrir son nouveau programme d'installation gratuit
13 de récupérateur de chaleur des eaux de drainage PFR 160. N'étant pas parvenu à
14 conclure une entente avec l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) pour que les
15 agents livreurs du programme Éconologis identifient les clients qui pourraient bénéficier
16 de ce programme et les lui réfère, le FEÉ a pris entente avec chacun des agents livreurs
17 pour faire la promotion de son nouveau programme. Ces démarches ont permis de
18 diminuer la facture énergétique de près de la moitié des ménages prévus.

19 D'autre part, la participation des organismes sociocommunautaires aux programmes du
20 FEÉ (PS 120 – Rénovation, PS 150 – Récupérateurs et PS 151 – Solaire) a été plus
21 importante que prévu. On compte 58 participants alors qu'on en prévoyait 21. Ainsi, les
22 activités de sensibilisation mises de l'avant par le FEÉ pour rejoindre les coopératives et
23 organismes sans but lucratif d'habitation de même que les organismes socio-
24 communautaires ont permis de diminuer la facture énergétique de 227 ménages à faible
25 revenu et à revenu modeste tout en réduisant la facture énergétique de plusieurs
26 organismes dont la mission est de venir en aide à ces ménages.

27 **2) Conserver une période de retour sur l'investissement raisonnable pour les**
28 **systèmes de chauffage solaire.**

29 Le FEÉ a augmenté les aides financières offertes dans le cadre de ses programmes de
30 chauffage solaire, à la fois dans le secteur sociocommunautaire et dans le secteur

1 affaires, pour compenser la disparition du programme écoÉNERGIE pour le chauffage
2 renouvelable du ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCan) le
3 1er octobre 2010.

4 Avec 28 participants, la demande d'aide financière pour des projets de chauffage solaire
5 a dépassé de 40 % les prévisions du FEÉ pour l'année 2010-2011 et permis de
6 compenser, comme il le prévoyait, le retrait du gouvernement fédéral.

7 **3) Faciliter une nouvelle transformation du marché pour les fenêtres et portes-**
8 **fenêtres homologuées ENERGY STAR® dont les spécifications techniques seront**
9 **plus exigeantes à partir du 1^{er} juin 2010.**

10 Pour tenir compte des nouvelles exigences de RNCan pour l'homologation des fenêtres
11 et portes-fenêtres ENERGY STAR®, entrées en vigueur le 6 octobre 2010 avec
12 quelques mois de retard, le FEÉ a modifié son programme de remplacement de fenêtres
13 et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330. Il a divisé son programme en
14 deux zones géographiques, B et C, et augmenté ses aides financières, particulièrement
15 dans la zone la plus froide.

16 Le nombre de participants à ce programme pour l'année 2010-2011 a légèrement
17 dépassé les prévisions ce qui tend à démontrer que les modifications apportées au
18 programme ont eu l'effet escompté, soit d'aider les clients de Gaz Métro à défrayer
19 l'augmentation des surcoûts des fenêtres homologuées ENERGY STAR® de 26 % pour
20 la zone climatique B et de 90 % pour la zone climatique C.

21 **4) Réduire la période de retour sur l'investissement de certaines mesures pour**
22 **favoriser la participation des clients.**

23 Le FEÉ a aussi augmenté l'aide financière de plusieurs programmes pour tenir compte
24 de l'évolution des surcoûts de certaines mesures, comme ceux des nouveaux bâtiments
25 efficaces, et pour réduire la période de retour sur l'investissement d'autres mesures
26 comme les récupérateurs de chaleur des eaux de drainage et les systèmes de
27 chauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les secteurs sociocommunautaire et affaires.

28 Après un an, les résultats obtenus suite à ces augmentations ne permettent pas encore
29 de conclure qu'elles ont permis d'augmenter le nombre de participants. Cependant, ces

1 nouvelles aides financières s'ajoutent aux autres efforts de commercialisation du FEÉ et
2 s'ajoutent également à l'ensemble des efforts réalisés par l'industrie pour faire adopter
3 ces mesures par les clients de Gaz Métro. Il faudra certainement encore quelques
4 années avant de récolter les résultats de ces efforts.

5. PRIORITÉS D'ACTION 2010-2011 DU FEÉ

6 Pour l'année 2010-2011, le FEÉ proposait deux priorités d'action :

- 7 • Poursuivre les activités visant le développement de nouveaux programmes ;
- 8 • Favoriser l'arrimage des actions et interventions du FEÉ avec celles de l'AEÉ et avec
9 celles du ministère des Ressources naturelles et de la Faune après le transfert des
10 activités de l'Agence de l'efficacité énergétique.

11 Ces priorités d'action ont été revues à la suite d'une décision de la Régie portant sur la
12 demande de renouvellement du Mécanisme incitatif¹³. Cette décision a été rendue publique le
13 25 août 2010 quelques mois après le dépôt du Plan d'action 2010-2011 du FEÉ. Dans sa
14 décision la Régie précise que le FEÉ devrait cesser ses activités le 30 septembre 2012, à la fin
15 du Mécanisme incitatif en cours, mais elle ajoute que certains de ses programmes pourraient
16 être transférés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro :

17 **« La Régie demande au Groupe de travail de soumettre, à la fin du Mécanisme et dans le**
18 **cadre du dossier tarifaire 2012, un plan d'action prévoyant la dissolution du FEÉ. Ce plan**
19 **d'action doit, notamment, inclure une proposition de règles applicables à la réallocation**
20 **des sommes cumulées aux clients ayant contribué au FEÉ et, le cas échéant, une**
21 **proposition relative au transfert de certains programmes au PGEÉ. »¹⁴**

22 Les priorités du FEÉ ont donc été révisées. Entre les mois de janvier et avril 2011, le FEÉ a
23 collaboré activement avec Gaz Métro afin de permettre un éventuel transfert de ses
24 programmes au PGEÉ. Le FEÉ a transmis, entre autres, une description détaillée du processus
25 de traitement des demandes d'aide financière de chacun de ses programmes tout en incluant le

¹³ D-2010-116, R-3693-2009

¹⁴ Décision de la Régie, D-2010-116, R-3693-2009, page 35

1 temps consacré à chacune des étapes de ce traitement. Il a également fourni une description
2 exhaustive de l'ensemble de ses activités de gestion.

3 Cette collaboration s'est poursuivie au cours des mois qui ont suivi et se poursuivra jusqu'à la
4 fermeture du FEÉ en septembre 2012.

5 **6. RÉSULTATS DES PROGRAMMES**

6 L'année 2010-2011 a été une année remarquable pour le FEÉ comme le démontre le Tableau 1
7 de la page 13. Ce tableau présente les résultats obtenus en matière de participation,
8 d'économies d'énergie et de contributions financières pour l'année 2010-2011. Il montre que le
9 FEÉ a atteint son principal objectif en terme d'économies d'énergie, et ce, même si la somme
10 totale des aides financières versées est inférieure à la somme prévue.

11 Plus précisément, le FEÉ a atteint **97,2** % de son objectif en ce qui concerne les mètres cubes
12 de gaz naturel économisés grâce à ses programmes. Les économies nettes des mesures
13 d'efficacité énergétique adoptées par les clients de Gaz Métro représentent 1 867 451 m³ de
14 gaz naturel par année, soit seulement **54 634** m³ de moins que prévu.

15 Au cours de l'année 2010-2011, le FEÉ a dépensé 3 129 985 \$ pour réaliser son Plan d'action
16 dont 2 501 994 \$ ont été versés directement à la clientèle de Gaz Métro sous forme d'aides
17 financières directes. Il a ainsi accordé 88,1 % des aides financières prévues à son budget.
18 L'aide financière versée a donc permis de réaliser beaucoup plus d'économies que prévu.

19 Dans le cadre des programmes dédiés aux organismes à vocation sociocommunautaire, le FEÉ
20 a versé 86 580 \$ à 62 participants permettant ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique de 233
21 logements. Ces programmes ont engendré des économies nettes de 35 962 m³ par année.

22 Pour les programmes consacrés à la clientèle résidentielle, le FEÉ a versé 72 900 \$ en aide
23 financière, soit 101,8 % du budget prévu et a réalisé des économies d'énergie annuelles nettes
24 de 23 990 m³, soit **89,3** % des économies projetées. À la fin de l'année financière, 151 clients
25 résidentiels avaient participé à ces programmes.

- 1 De plus, avec quatre programmes, le FEÉ a versé 2 342 513 \$ à la clientèle affaires de
- 2 Gaz Métro au cours de l'année 2010-2011. Ces aides financières ont permis de réaliser des
- 3 économies d'énergie nettes de 1 807 449 m³ par année, soit 102,2 % des économies prévues.

- 4 Les résultats obtenus par le FEÉ en 2010-2011 sont expliqués avec plus de détails dans la
- 5 présentation des résultats de chaque programme.

Tableau 1 — Résultats en termes de participation, de contributions et d'économies d'énergie pour l'année 2010-2011

AU 30 SEPTEMBRE 2011	Participant (prévision)	Participant (réel)	Logements (réel)	Réel/ prévision	Économies brutes prévues	Économies brutes (réelles)	Économies nettes prévues	Économies nettes (réelles)	Nettes (réelles)/ Nettes prévues	Budget	Contributions payées	Payées/ budget
	nb	nb	nb	%	m ³	m ³	m ³	m ³	%	\$	\$	%
FR et SOCIOCOMMUNAUTAIRE												
PFR 160 - Récupérateurs	10	4	4	40,00%	2 110	514	2 110	514	24,36%	10 590 \$	3 523 \$	33,26%
PS 120 - Rénovations	17	56	227	329,41%	97 954	28 360	97 954	28 360	28,95%	195 908 \$	58 877 \$	30,05%
PS 150 - Récupérateurs	2	1	1	50,00%	8 800	4 451	8 800	4 451	50,58%	30 800 \$	8 360 \$	27,14%
PS 151 - Solaire	2	1	1	50,00%	18 000	2 637	18 000	2 637	14,65%	108 000 \$	15 821 \$	14,65%
TOTAL	31	62	233	200,00%	126 864	35 962	126 864	35 962	28,35%	345 298 \$	86 580 \$	25,07%
RÉSIDENTIELS												
PR 330 - Fenêtres (UDT)	120	129	140	107,50%	31 200	35 355	19 032	21 566	113,32%	59 640 \$	68 500 \$	114,86%
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	30	11	11	36,67%	8 040	2 486	7 839	2 423	30,91%	12 000 \$	4 400 \$	36,67%
TOTAL	150	140	151	93,33%	39 240	37 840	26 871	23 990	89,28%	71 640 \$	72 900 \$	101,76%
CII												
PC 410 - Construction	4	5	5	125,00%	212 552	322 686	207 238	314 619	151,81%	318 828 \$	334 432 \$	104,89%
PC 420 - Rénovation	70	93	826	132,86%	1 593 830	1 334 559	1 243 187	1 040 956	83,73%	1 036 000 \$	880 972 \$	85,04%
PC 440 - Solaire	20	28	28	140,00%	331 033	510 649	292 964	451 924	154,26%	993 120 \$	1 127 109 \$	113,49%
PC 460 - Récupérateurs	4	0	0	0,00%	25 600	-	24 960	-	0,00%	76 800 \$	0 \$	0,00%
TOTAL	98	126	859	128,57%	2 163 015	2 167 894	1 768 350	1 807 499	102,21%	2 424 748 \$	2 342 513 \$	96,61%
Nouvelles technologies et démonstrations												
										300 000 \$	81 162 \$	27,05%
TOTAL PROGRAMMES	279	328	1 243	117,56%	2 329 119	2 241 696	1 922 085	1 867 451	97,16%	3 141 686 \$	2 583 156 \$	82,22%
Sensibilisation												
Évaluations										60 000 \$	23 391 \$	38,98%
Gestion et commercialisation										90 000 \$	12 777 \$	14,20%
TOTAL										758 314 \$	546 830 \$	72,11%
Grand total	279	328	1 243	117,56%	2 329 119	2 241 696	1 922 085	1 867 451	97,16%	3 900 000 \$	3 129 985 \$	80,26%

1 **6.1. Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire**

2 Pour l'année 2010-2011, le nombre de participants aux programmes destinés aux ménages à
3 faible revenu et aux organismes sociocommunautaires a été deux fois plus élevé que prévu.
4 Cet écart est dû au nombre plus important que prévu d'organismes sociocommunautaires,
5 disposant d'un compteur et d'un numéro de compte distinct pour chaque unité de logement
6 plutôt que d'un seul compteur commun et d'un seul numéro de compte, qui ont participé au
7 Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et des
8 bâtiments à vocation sociocommunautaire PS 120 au cours de l'année. Le nombre de
9 participants a donc augmenté, mais pas le nombre de projets réellement réalisés. Au lieu
10 d'avoir un participant qui remplace les 40 fenêtres de ses dix logements, il peut y avoir dix
11 participants qui remplacent chacun les quatre fenêtres de leur logement. On se retrouve alors
12 avec neuf participants de plus que prévu, mais avec le même nombre de fenêtres remplacées.

13 Malgré ce dépassement apparent du nombre de participants aux programmes
14 sociocommunautaires du FEÉ au cours de l'année 2010-2011, le nombre de projets réalisés a
15 été moins important que prévu. Ainsi, les programmes sociocommunautaires du FEÉ n'ont
16 atteint que 28 % de leur objectif en ce qui concerne les mètres cubes de gaz naturel
17 économisés, pour une économie nette totale de 35 962 m³; un résultat inférieur à celui de
18 l'année 2009-2010, mais supérieur aux résultats obtenus au cours de l'année 2008-2009.

19 Au cours de l'année 2010-2011, le FEÉ a continué à prioriser les interventions qui sont
20 effectuées chez les clients résidentiels à faible revenu ou dans des projets à vocation
21 communautaire ou sociale. Les aides financières versées à cette clientèle représentent plus de
22 54 % du total des dépenses consacrées à l'ensemble des clients résidentiels, soit un montant
23 de 86 580 \$.

24 Lorsque l'on additionne le nombre de logements des programmes résidentiels à ceux des
25 programmes MFR et sociocommunautaire on constate que 233 des 384 ménages qui ont
26 bénéficié des programmes du FEÉ, étaient à faible revenu. Sous cet angle, 61 % des ménages
27 qui ont bénéficié de l'aide financière du FEÉ pour implanter des mesures d'efficacité
28 énergétique étaient à faible revenu.

1 Il est important de souligner que les organismes sociocommunautaires qui participent aux
2 programmes du FEÉ offrent des services à des dizaines, voire des milliers de ménages à faible
3 revenu alors que les participants aux programmes résidentiels (maison unifamiliale, duplex et
4 triplex) ne représentent que quelques ménages. Quant aux organismes sociocommunautaires
5 dédiés au logement, ils offrent de l'aide à plusieurs dizaines de ménages chacun. Les
6 coopératives d'habitation du Québec offrent un logement à 22 ménages en moyenne¹⁵ alors
7 que les OSBL d'habitation logent en moyenne 40 ménages¹⁶.

8 Pour sensibiliser leurs membres à l'efficacité énergétique, faire la promotion des programmes
9 sociocommunautaires de Gaz Métro et du FEÉ et rendre disponible l'expertise nécessaire au
10 déclenchement de travaux éconergétiques, le FEÉ a renouvelé ses ententes avec la FÉCHIMM
11 et avec le RQOH. Dans le cadre de ces ententes, le FEÉ continue de rembourser le coût
12 d'études techniques pour les coops et les OSBL qui souhaitent entreprendre des travaux
13 éconergétiques sur l'enveloppe de leurs bâtiments ou souhaitent installer des récupérateurs de
14 chaleur des eaux de drainage.

15 En ce qui concerne les organismes sociocommunautaires, le FEÉ constate toujours qu'ils
16 participent très peu à ses programmes parce qu'ils sont rarement propriétaires du bâtiment
17 qu'ils occupent, qu'ils sont peu nombreux à utiliser le gaz naturel comme source d'énergie et
18 que leurs ressources financières sont très limitées.

19 **6.1.1. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur** 20 **des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu (PFR 160)**

21 Le FEÉ prévoyait que dix ménages (propriétaires d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un
22 triplex et responsables du paiement de la facture de gaz naturel pour le chauffage de l'eau
23 domestique) participeraient à ce nouveau programme en 2010-2011. Finalement ce sont quatre
24 ménages qui ont bénéficié de l'installation gratuite d'un système de récupération de la chaleur
25 des eaux de douche au cours de cette première année du programme.

26 La promotion du programme n'a vraiment débuté qu'au mois de janvier 2011. Le FEÉ a
27 demandé et obtenu la collaboration des agents livreurs du programme Éconologis pour
28 identifier des participants potentiels à ce nouveau programme. Il a également distribué des

¹⁵ *Les coopératives d'habitation au Québec* (Édition 2005), Publié par la Direction générale des communications et des services à la clientèle du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, p. 12

¹⁶ *Réseau québécois des OSBL d'habitation*, base de données, novembre 2010

1 dépliant d'information à tous les organismes d'aide aux consommateurs situés sur le réseau
2 de distribution de Gaz Métro. Il a aussi fait la promotion de son programme auprès des
3 ménages qui ont participé au programme Éconologis au moment où le FEÉ en était le
4 gestionnaire pour les clients de Gaz Métro. Ce résultat n'est toutefois pas surprenant pour un
5 programme qui s'adresse à des ménages à faible revenu propriétaires de leur habitation.

6 **6.1.2. Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique des logements**
7 **sociaux et des bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 120)**

8 Au cours de l'année 2010-2011, le FEÉ a largement dépassé le nombre de participants prévu à
9 son programme de rénovation dans le secteur sociocommunautaire. Il compte 56 participants,
10 soit 39 de plus que prévu. Par contre, les aides financières versées n'ont atteint que 30 % du
11 budget prévu et les économies que 29 % environ. Rétroactivement, on constate que plusieurs
12 des organismes sociocommunautaires dédiés aux logements qui ont participé au programme
13 au cours de l'année disposaient d'un compteur pour chaque unité de logement plutôt que d'un
14 seul compteur commun. Le nombre de participants a donc dépassé les prévisions, mais le
15 nombre d'organismes qui ont réalisé des travaux a été moins important que prévu, soit neuf
16 organismes.

17 Les résultats finaux obtenus par ce programme démontrent, cette année encore, à quel point il
18 est difficile de prévoir le nombre d'organismes qui prendront la décision de réaliser des
19 rénovations dans leurs bâtiments, de prévoir quel sera le type de bâtiments (nombre de
20 logements et de compteurs) et surtout de prévoir quelles seront les rénovations et l'ampleur des
21 travaux qui seront entrepris. L'ajout des économies d'une seule coopérative d'habitation dont
22 les travaux n'étaient pas totalement terminés au 30 septembre 2011 aurait permis de réaliser
23 plus de 75 % des économies prévues.

24 **6.1.3. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur**
25 **des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 150)**

26 Pour l'année 2010-2011, le FEÉ prévoyait deux participants à son programme d'aide à l'achat
27 d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage. Des efforts importants ont
28 été faits pour sensibiliser les coopératives et les organismes sans but lucratif d'habitation à
29 cette technologie mais il n'y a eu qu'un seul participant au cours de l'année 2010-2011. Ce
30 projet a permis d'atteindre 51 % des économies prévues, mais à un coût beaucoup moins élevé
31 que prévu.

1 **6.1.4. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de**
2 **l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 151)**

3 À cause des coûts élevés des systèmes de préchauffage solaire de l'air, et plus
4 particulièrement de préchauffage de l'eau, très peu de projets ont été réalisés jusqu'à présent
5 dans le secteur sociocommunautaire. Le FEÉ prévoyait, avec un certain optimisme, deux
6 participants à son programme pour l'année 2010-2011 alors qu'un seul a participé pour le
7 préchauffage solaire de l'eau. Ce projet a permis de réaliser 15 % des économies d'énergie
8 attendues et de verser 15 % de l'aide financière prévue pour le programme.

9 **6.2. Clientèle résidentielle**

10 En 2010-2011, le FEÉ a continué à offrir deux programmes à la clientèle résidentielle de
11 Gaz Métro. Ces programmes leur ont permis de réaliser des économies nettes de 23 990 m³
12 par année, soit seulement 2 881 m³ de moins que prévu. Ce résultat est principalement
13 attribuable au Programme d'aide à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 qui a
14 permis de réaliser plus d'économies d'énergie nettes que prévu et au nouveau programme
15 d'aide à l'achat et à l'installation de récupérateur de chaleur des eaux de drainage PR 340 qui
16 n'a permis de réaliser que 31 % des économies prévues parce qu'il ne progresse que très
17 lentement.

18 **6.2.1. Programme d'aide financière à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT)**
19 **(PR 330)**

20 Pour l'année 2010-2011, le FEÉ avait revu à la baisse le nombre de participants à son
21 programme d'aide à l'achat de fenêtres et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR® à cause
22 des nouvelles exigences de Ressources naturelles Canada (RnCan) pour la certification des
23 produits de fenestration qui sont entrées en vigueur le 6 octobre 2010.

24 Le FEÉ avait prévu 120 participants à son programme, mais cette prévision a été légèrement
25 dépassée avec 129 participants. De plus, l'aide financière versée à ces participants a dépassé
26 de 15 % la somme totale prévue alors que les économies nettes ont dépassé de 13 % les
27 prévisions.

28 Ces résultats semblent indiquer que l'application des nouvelles exigences a vraiment eu les
29 effets anticipés par le FEÉ sur la participation à son programme au cours de l'année 2010-2011.

1 **6.2.2. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur**
2 **des eaux de drainage (PR 340)**

3 Pour l'année 2010-2011, le FEÉ avait revu à la baisse le nombre de participants à son
4 programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de
5 drainage en fonction des résultats obtenus au cours de l'année 2009-2010 et dans le cadre du
6 projet pilote en 2008-2009.

7 Ces prévisions plus réalistes tenaient compte des efforts de commercialisation importants
8 réalisés par le FEÉ et les distributeurs du produit en 2009-2010 qui se sont poursuivis en 2010-
9 2011, particulièrement auprès des constructeurs de maisons neuves. Enfin, le FEÉ comptait
10 bénéficier indirectement des efforts de commercialisation d'Hydro-Québec pour promouvoir son
11 propre programme d'achat de récupérateurs de la chaleur des eaux de drainage qui prévoyait
12 l'installation de 2 459 unités en 2011.

13 **6.3. Marché CII**

14 Au début de l'année 2010-2011, le FEÉ a modifié trois de ses quatre programmes du secteur
15 affaires (CII). Ainsi, l'aide financière offerte dans le cadre du programme d'aide à la construction
16 de nouveaux bâtiments efficaces PC 410 est passée de 1 \$ à 1,50 \$ par mètre cube de gaz
17 naturel économisé suite à la mise à jour des surcoûts reliés à la construction de bâtiments neufs
18 hautement efficaces. L'aide financière offerte aux participants pour l'achat d'un système de
19 préchauffage solaire de l'air ou de l'eau PC 440 a également augmenté, passant de 1 \$ à 3 \$
20 par mètre cube de gaz naturel économisé pour tenir compte de la disparition du programme
21 écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable de RNCan. Enfin, l'aide financière offerte pour
22 l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage PC 460 est passée de
23 1 \$ à 3 \$ par mètre cube de gaz naturel dans le but de réduire significativement, la période de
24 retour sur l'investissement pour les participants au programme.

25 De plus, le FEÉ a augmenté de 100 000 \$ à 300 000 \$ par année le montant maximal d'aide
26 financière accordé aux participants à ces trois programmes pour tenir compte des
27 augmentations d'aide financière et pour éviter de pénaliser les clients qui soumettent des
28 projets de plus grande envergure.

1 Ces changements ont contribué à l'excellente performance des programmes affaires du FEÉ en
2 2010-2011. De façon générale, les résultats dépassent les prévisions avec 29 % plus de
3 participants que prévu et des économies d'énergie qui dépassent de 2 % les économies
4 prévues. On observe également que plusieurs projets ont permis de réaliser plus d'économies
5 que prévu à un moindre coût. Le programme d'aide financière à l'achat d'un système de
6 récupération de la chaleur des eaux de drainage PC 460 est le seul programme à n'avoir eu
7 aucun participant alors qu'il en avait eu un en 2009-2010.

8 Quant au programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des
9 bâtiments, le seul programme affaires qui n'a pas été modifié en 2010-2011, il compte 33 %
10 plus de participants que prévu, mais moins d'économie d'énergie et d'aide financière versée
11 que prévu. L'envergure plus petite des projets soumis en est la principale cause.

12 Enfin, à la fin du mois de mars 2011, le FEÉ a dû compenser l'abolition du programme de
13 validation de la conception des bâtiments neufs de RnCan. Cette validation était une des
14 exigences du programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces
15 PC 410 du FEÉ. Pour poursuivre la livraison de son programme et éviter que les clients de Gaz
16 Métro soient pénalisés, le FEÉ a développé et rapidement mis en place un processus de
17 validation alternatif.

18 Ainsi, si l'on tient compte de la structure des programmes en place, de la situation du marché
19 de l'efficacité énergétique au Québec et des résultats obtenus pour la dernière année, on
20 constate que les programmes affaires du FEÉ ont continué à avoir un impact significatif au
21 niveau énergétique.

22 **6.3.1. Programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces** 23 **(PC 410)**

24 Tous les objectifs du programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments
25 efficaces ont été dépassés avec les résultats suivants : 5 participants, 314 619 m³ d'économies
26 nettes et 334 432 \$ en aide financière versée. Les résultats de ce programme ont tous été
27 supérieurs aux prévisions. On compte 25 % plus de participants que prévu et 52 % plus
28 d'économies que prévu parce que les projets réalisés dépassaient les caractéristiques du cas
29 type établi par le FEÉ. Par contre, les aides financières versées n'ont dépassé que de 5 % la
30 somme prévue parce que plusieurs participants ont complété leurs travaux avant le

1 1^{er} octobre 2010 et que leur aide financière a été calculée selon les règles en vigueur au cours
2 de l'année 2009-2010.

3 Comme plusieurs autres intervenants dans le marché, le FEÉ remarque que la construction de
4 bâtiments à valeur ajoutée inspirée de certifications environnementales, telles que LEED, a de
5 plus en plus d'influence dans le secteur de la construction commerciale et plus encore du côté
6 institutionnel. Depuis quelques années, le FEÉ consacre beaucoup d'efforts à la promotion de
7 ce programme. De toute évidence, la participation devrait poursuivre sa progression puisque la
8 construction de bâtiments à valeur énergétique ajoutée gagne en popularité.

9 **6.3.2. Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des**
10 **bâtiments (PC 420)**

11 Ce programme de rénovation éconergétique suscite toujours beaucoup d'intérêt. Les projets de
12 rénovation de l'enveloppe de bâtiments existants sont nombreux chez les clients au gaz naturel
13 et les demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme sont toujours soutenues. Les
14 investissements pour la réfection de l'enveloppe des bâtiments du secteur institutionnel
15 (hôpitaux, écoles, etc.) se sont, entre autres, poursuivis au cours de l'année 2010-2011. Cela a
16 permis, avec l'aide financière du FEÉ, d'amener ces bâtiments à un niveau supérieur d'isolation
17 et d'étanchéité à l'air.

18 En 2010-2011, les résultats de ce programme dépassent de nouveau les prévisions au niveau
19 du nombre de participants qui a atteint 93 alors qu'il y en avait 70 de prévus. Cependant, les
20 économies réalisées sont moins élevées que prévues avec 1 040 956 m³ soit, 16 % de moins.
21 Ces résultats contradictoires s'expliquent par la taille plus petite des projets réalisés par les
22 participants.

23 L'efficacité dans la livraison du programme, la rapidité de traitement des dossiers et du
24 versement des aides financières sont cruciales pour la notoriété et la reconnaissance du
25 programme dans le marché CII. Ils constituent toujours les principales forces du FEÉ.

26 **6.3.3. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de**
27 **l'air ou de l'eau (PC 440)**

28 L'année 2010-2011 s'est terminée avec un nombre de participants plus élevé que prévu, soit 28
29 participants, avec 451 924 m³ d'économies nettes et 1 127 109 \$ en aides financières versées

1 comparativement à des prévisions de 20 participants, 292 964 m³ d'économie et 993 120 \$ en
2 aide financière.

3 De plus, le profil de ces participants est différent de celui qui a été observé au cours des
4 dernières années et qui a servi à définir le cas type du programme. En effet, au cours des
5 dernières années, plus de 50 % des participants provenaient du secteur agricole (production
6 avicole et porcine). Le FEÉ continue de recevoir de nombreuses demandes pour des projets de
7 chauffage solaire dans le secteur agricole (sept sur 28 pour l'année 2010-2011) mais de plus en
8 plus de projets majeurs s'ajoutent dans les autres secteurs. Les clients considèrent de plus en
9 plus le chauffage solaire comme un choix intéressant, notamment, à cause de l'aide financière
10 du FEÉ de 3 \$ par mètre cube économisé qui rend la rentabilité des projets solaires beaucoup
11 plus intéressante.

12 Finalement, l'augmentation des aides financières offertes par le FEÉ aura sans doute permis de
13 surmonter l'impact négatif que le retrait du programme écoÉNERGIE pour le chauffage
14 renouvelable de Ressources naturelles Canada aurait pu avoir sur cette technologie.

15 **6.3.4. Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur** 16 **des eaux de drainage (PC 460)**

17 Le programme de récupération de la chaleur des eaux de drainage a de nouveau connu moins
18 de succès que les autres programmes du marché affaires. Beaucoup d'efforts ont été consacrés
19 à ce programme, mais les objectifs n'ont pas été atteints. Il n'y a eu aucun participant au cours
20 de l'année 2010-2011

21 Cette nouvelle technologie fait toujours face à plusieurs obstacles dont, entre autres, le faible
22 prix actuel du gaz naturel. Les aides financières du FEÉ sont donc toujours essentielles afin que
23 cette technologie puisse percer dans le marché des bâtiments alimentés au gaz naturel.

24 Malgré les difficultés rencontrées au cours des dernières années, un nouveau projet majeur a
25 été déposé au cours de l'année 2010-2011. Le FEÉ a procédé à l'analyse de ce dossier qui
26 prévoit l'installation de récupérateurs de chaleur des eaux de drainage dans 152 logements
27 d'un organisme public montréalais. Si ce projet avait été complété avant le 30 septembre 2011
28 le FEÉ aurait réalisé 100 % des économies d'énergie prévues à son programme et versé 97 %
29 des aides financières. Il a malheureusement été retardé par le promoteur pour des raisons
30 administratives mais il devrait être complété au cours de l'année 2011-2012.

1 7. PROJETS EN NOUVELLES TECHNOLOGIES

2 Le 28 février 2011, le FEÉ a mis fin à son programme Nouvelles technologies et projets de
3 démonstration. À regret, il a pris cette décision pour éviter de se retrouver dans une situation où
4 il faudrait poursuivre la supervision de plusieurs projets après le 30 septembre 2012, date de sa
5 dissolution. Le FEÉ a évalué qu'il aurait eu besoin d'environ neuf mois, comme ce fut le cas au
6 cours des dernières années, pour démarrer tous les projets acceptés dans le cadre d'un nouvel
7 appel de propositions soit, jusqu'au mois de juin 2012. Ce qui signifie que plusieurs promoteurs
8 de projet n'auraient disposé que de trois mois pour réaliser leur projet, un délai nettement
9 insuffisant.

10 L'appel de propositions que le FEÉ devait lancer au mois de mai 2011 a donc été annulé. À
11 partir du mois de mars 2011, le FEÉ n'a accepté aucun nouveau projet dans le cadre de ce
12 programme et les demandes des promoteurs de projets ont toutes été référées au PGEÉ de
13 Gaz Métro.

14 Au début de l'année financière 2010-2011, sept projets étaient en cours. À ces sept projets, six
15 autres se sont ajoutés suite à l'appel de propositions 2009-2010. Avec ces 13 projets, le FEÉ a
16 versé 81 162 \$ en aide financière, ce qui représente seulement 27 % du budget prévu pour le
17 volet Nouvelles technologies et projets de démonstration du FEÉ. Cette situation s'explique par
18 le retard dans l'avancement de quatre projets en cours, par l'abandon en cours d'année de
19 deux projets qui avaient été acceptés lors du dernier appel de propositions et par le démarrage
20 tardif d'un projet aussi accepté dans le dernier appel de proposition. Malgré un suivi rigoureux
21 des projets, il reste très difficile de faire respecter les échéanciers aux promoteurs puisque
22 ceux-ci sont souvent aux prises avec des situations hors de leur contrôle. Cela caractérise
23 souvent les projets d'innovation.

24 7.1. Résultats des projets complétés au cours de l'année

25 Cette section présente le sommaire d'une étude sur les bénéfices d'un programme de gestion
26 de l'énergie par l'utilisation d'un système informatisé de la gestion de l'énergie (SIIGE)
27 d'ENER 21. Cette étude a été complétée au cours de l'année 2010-2011. Elle visait à évaluer
28 les économies d'énergie pouvant être réalisées grâce à l'implantation d'un programme de
29 gestion de l'énergie SIIGE dans quatre bâtiments du secteur institutionnel. Pour la période du

1 projet, seulement deux des quatre participants ont pris des actions concrètes pour générer des
2 économies. Le système de gestion de l'énergie a toutefois permis de générer des économies
3 d'énergie de 28 213 m³, soit des économies de 1,8 % pour le bâtiment du premier participant et
4 de 11,8 % pour le second. Le projet a, entre autres, permis de démontrer le potentiel réel du
5 programme de gestion de l'énergie SIIGE. De plus, le projet a permis d'établir les conditions qui
6 permettent de réaliser avec succès l'implantation d'un programme SIIGE en identifiant les
7 lacunes dans les bâtiments où le projet n'a pas atteint les objectifs prévus en termes
8 d'économies d'énergie.

9 **7.2. Suivi des projets en cours**

10 Le tableau qui suit présente le montant de l'aide financière accordée ainsi que l'aide déjà
11 versée pour les dix projets toujours en cours de réalisation au 30 septembre 2011.

1 **Tableau 2 — Projets en nouvelles technologies en cours au 30 septembre 2011**

#	PROMOTEUR	INTITULÉ DU PROJET	AIDE FINANCIÈRE ACCORDEE	MONTANT DÉJÀ VERSÉ	CATÉGORIE	SECTEUR	ANNÉE
1	CTGN - ENERCONCEPT	Projet d'expérimentation visant à déterminer la performance du capteur à air à vitrage perforé d'Enerconcept Lubi	15 000 \$	15 000 \$	SOLAIRE AIR	CII	2010-2011
2	PROMIVAL	Projet de démonstration des économies liées aux récupérateurs de chaleur des eaux de drainage installés sur des lave-vaisselle commerciaux de restaurant	51 000 \$	20 000 \$	RCED	CII	2010-2011
3	VILLE DE SOREL-TRACY	Projet de démonstration de chauffage d'agglomération dans le secteur municipal par l'implantation d'un réseau d'eau central	100 000 \$	11 000 \$	CHAUFFAGE D'AGGLOMÉRATION	CII	2010-2011
4	ENERCONCEPT	Développement d'un collecteur solaire hybride pour le chauffage de l'air et de l'eau	50 000 \$	0 \$	SOLAIRE AIR-EAU	CII	2010-2011
5	GAMMA MURS ET FENÊTRES INTERNATIONAL	Développement et expérimentation d'un mur-rideau à haute efficacité énergétique	60 000 \$	10 000 \$	ENVELOPPE	CII	2009-2010
6	THERMOSCIENCE	Développement et expérimentation d'un système de chauffage solaire de l'eau domestique à thermosiphon	50 000 \$	15 000 \$	SOLAIRE EAU	Résidentiel	2009-2010
7	ÉCOBÂTIMENT	Démonstration d'un capteur solaire de type concentrateur avec réserve thermique	90 000 \$	30 000 \$	SOLAIRE AIR/EAU	CII	2009-2010
8	CANMET Énergie	Développement de lignes directrices pour la ventilation par déplacement en climat froid	45 145 \$	26 120 \$	HVAC	CII	2009-2010
9	PATENAUDE-TREMPE	Démonstration des économies liées aux mesures de contrôle d'étanchéité dans les bâtiments de grande taille	85 000 \$	60 000 \$	ENVELOPPE	CII	2008-2009
10	CNRC - RNCan	Évaluation de bâtiments écoénergétiques post emménagement	20 000 \$	20 000 \$	NOUVELLE CONSTRUCTION	CII	2008-2009
Total			566 145 \$	207 120 \$			

2

3 **7.3. Annonce de la fin du programme**

4 Au mois de janvier 2011, certaines corrections ont été apportées au site Internet du FEÉ, dont
5 l'annonce de la fin du programme Nouvelles technologies le 28 février 2011. La décision du
6 COGE de mettre fin à ce programme a aussi été transmise aux principaux acteurs en
7 innovation technologique chez Gaz Métro, à Hydro-Québec et à l'AEÉ. Par ailleurs, le FEÉ a
8 mis fin à sa participation aux conférences téléphoniques Innovation de l'AEÉ.

8. ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Au mois de janvier 2011, le FEÉ a suspendu les évaluations de programmes prévues au cours de l'année 2010-2011 soit, les programmes d'aide financière à l'achat de système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les secteurs sociocommunautaire et affaires PS 151 et PC 440 ainsi que l'évaluation de l'activité Nouvelles technologies. L'objectif du FEÉ était d'éviter de dépenser des sommes importantes pour évaluer des programmes dont l'avenir était très incertain dans la mesure où il n'avait aucune assurance concernant leur transfert au PGEÉ de Gaz Métro.

De plus, à la suite du départ de son conseiller affaires au mois de janvier 2011 et du transfert de son conseiller nouvelles technologies et évaluation des programmes au secteur affaires, le FEÉ ne disposait plus du personnel nécessaire pour réaliser les évaluations de programmes qu'il avait prévues. Il a évalué qu'il ne serait pas en mesure de recruter et de former une nouvelle ressource dans le but de poursuivre ces activités. Le FEÉ a également estimé que le recrutement d'un nouvel employé ayant la formation et l'expérience nécessaires pour réaliser ces activités, alors que la dissolution du FEÉ était annoncée, serait long et difficile. Enfin, le FEÉ a constaté qu'il lui serait pratiquement impossible, compte tenu des ressources disponibles, de superviser et d'encadrer des consultants externes auxquels ces mandats pourraient théoriquement être confiés.

8.1. Examen administratif 2011 du rapport d'évaluation des programmes du FEÉ

En décembre 2010 le FEÉ a déposé le rapport d'évaluation des programmes d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments PC 420 et PFS 120 à la Régie dans le cadre de l'examen administratif des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro. Au début du mois de février 2011, le FEÉ a participé à une séance de travail visant l'examen administratif du rapport d'évaluation présenté.

Dès le mois de janvier 2011, le FEÉ a commencé à travailler à la mise en application des recommandations du rapport d'évaluation de ses programmes de rénovations éconergétiques affaires et sociocommunautaire. Les modifications proposées aux deux programmes concernés dans le rapport d'évaluation ont toutes été complétées avant le 1^{er} octobre 2011.

1 **9. GESTION ET COMMERCIALISATION**

2 En 2010-2011, le FEÉ a dépensé 510 662 \$ pour la gestion et la commercialisation de
3 l'ensemble de ses activités, soit 16,1 % de moins que le budget initialement prévu.

4 **9.1. Gestion**

5 Les membres du COGE se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année 2010-2011. Ils ont
6 participé activement à la prise de décisions concernant le bon fonctionnement des opérations
7 du FEÉ. En voici quelques-unes:

- 8 • La révision et l'approbation du rapport annuel au 30 septembre 2010;
- 9 • La révision et l'approbation du rapport d'étape 2010-2011;
- 10 • La révision et l'approbation du plan d'action 2011-2012 du FEÉ;
- 11 • L'Annulation de l'appel de propositions Nouvelles technologies et projets de démonstration
12 2011-2012;
- 13 • L'évaluation des programmes prévue pour l'année 2009-2010 et la suspension des
14 évaluations de programmes prévues pour l'année 2010-2011;
- 15 • Le suivi des états financiers mensuels et des résultats pour l'ensemble des programmes.

16 **9.2. Commercialisation**

17 En 2010-2011, le FEÉ a poursuivi ses efforts de commercialisation auprès des clients de
18 Gaz Métro. Une partie importante de cet effort avait comme principal objectif d'informer les
19 clients et les firmes de consultants des nombreux changements autorisés par la Régie aux
20 programmes du FEÉ. Une autre partie s'adressait aux ménages à faible revenu et aux
21 organismes sociocommunautaires dans le but de leur faire connaître le nouveau programme
22 d'installation gratuit de récupérateur de la chaleur des eaux de drainage et de leur faire
23 connaître les nouvelles aides financières offertes pour les autres programmes de leur secteur.
24 Le FEÉ a également continué à accorder une grande importance à la promotion des
25 programmes de récupération de chaleur des eaux de drainage pour les clients résidentiels et
26 les clients affaires.

1 **9.2.1. Communications, marketing et projets spéciaux**

2 Au début de l'année budgétaire 2010-2011, le FEÉ a modifié son site Internet pour tenir compte
3 des nombreux changements qu'il avait proposés à ses programmes et que la Régie a autorisés
4 dans sa décision du 4 novembre 2010¹⁷. Des exemples de projets accompagnés de
5 témoignages de participants ont aussi été ajoutés aux programmes affaires et
6 sociocommunautaire pour démontrer leurs avantages aux clients de Gaz Métro.

7 **9.2.2. Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire**

8 **Ménages à faible revenu**

9 Pour commercialiser son nouveau programme d'installation gratuit de RCED pour les ménages
10 à faible revenu, le FEÉ a ajouté une nouvelle section à son site Internet. Il a produit des
11 documents promotionnels et développé divers outils de gestion. Il a également poursuivi les
12 négociations qu'il avait commencées au mois de septembre 2010 avec l'AEÉ pour ajouter
13 l'installation de récupérateur de chaleur des eaux de drainage aux produits offerts aux ménages
14 à faible revenu dans le cadre du deuxième volet du programme Éconologis. Constatant que
15 cette négociation prendrait un certain temps, avec l'accord de l'AEÉ, le FEÉ a pris directement
16 contact avec les agents livreurs du programme Éconologis pour distribuer un dépliant
17 d'information aux ménages admissibles à son programme.

18 D'autre part, le FEÉ a conclu des ententes avec les principaux distributeurs de systèmes de
19 récupération de chaleur pour offrir un service clé en main partout au Québec.

20 Enfin, le FEÉ a distribué des copies de son dépliant promotionnel à une centaine d'organismes
21 sociocommunautaires qui rencontrent des ménages à faible revenu pour les inviter à le
22 distribuer aux personnes rencontrées qui répondent aux critères du programme.

23 **Organismes sociocommunautaires**

24 Au cours de l'année 2010-2011, les fiches promotionnelles du programme sociocommunautaire
25 de récupération de la chaleur des eaux de drainage ont été distribuées aux partenaires du FEÉ
26 qui font la promotion de ses programmes auprès des coopératives et des OSBL d'habitation
27 alimentés par Gaz Métro.

¹⁷ D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2

1 De plus, le FEÉ a distribué ces fiches promotionnelles à une vingtaine de groupes de
2 ressources techniques qui réalisent des projets d'habitation communautaire. Enfin, il a sollicité
3 directement plusieurs dizaines d'organismes qui offrent des services d'hébergement à des
4 ménages en difficulté.

5 **9.2.3. Clientèle résidentielle**

6 Une campagne publicitaire sur différents sites Internet reliés à l'habitation et à l'environnement
7 a permis de faire la promotion du programme de récupération de la chaleur des eaux de
8 drainage dans le secteur résidentiel. Le *Bulletin Bleu* pour les clients de Gaz Métro a également
9 été utilisé pour faire la promotion de ce programme ainsi que celle du programme de fenêtres
10 ENERGY STAR®. Des publicités semblables ont aussi été publiées dans différentes revues au
11 cours de l'année 2010-2011.

12 Le dépliant promotionnel du programme de récupérateur de chaleur a aussi été mis à jour et
13 distribué aux fabricants des différents systèmes.

14 Le FEÉ a également fait le suivi de l'opération télémarketing qu'il avait effectuée au cours de
15 l'année 2009-2010 pour faire la promotion des RCED. Le dépliant promotionnel du programme
16 ainsi qu'une lettre personnalisée ont été envoyés à quelques dizaines de personnes qui avaient
17 montré de l'intérêt pour cette technologie.

18 **9.2.4. Marchés CII**

19 Suite à la disparition du programme écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable de
20 Ressources naturelles Canada, le FEÉ a créé ses propres formulaires de demande d'aide
21 financière pour ses programmes de chauffage solaire, secteur affaires et sociocommunautaire.

22 Dans le marché affaires, le FEÉ a continué à entretenir des liens étroits avec les différents
23 intervenants du marché qui influencent directement les décisions des gestionnaires en matière
24 de projets d'efficacité énergétique tels les ingénieurs et les architectes. Il a également fait la
25 promotion de ses programmes dans différentes revues, à des administrateurs et des
26 gestionnaires de bâtiments.

27 En collaboration avec le groupe Datech de Gaz Métro, le FEÉ a également organisé des
28 rencontres avec de nombreux consultants de Montréal et de Québec pour leur présenter tous
29 les changements qui ont affecté ses programmes affaires en 2010-2011.

1 Finalement, le FEÉ a maintenu sa relation privilégiée avec l'Association québécoise de la
2 maîtrise de l'énergie (AQME), à titre de partenaire majeur en participant à de nombreuses
3 activités organisées par l'AQME.

4 Pour promouvoir ses programmes, en plus de miser sur ses efforts de commercialisation, le
5 FEÉ mise également sur l'efficacité et la rapidité de traitement de ses demandes d'aide
6 financière et sur la satisfaction des participants. Dans le secteur affaires, le bouche à oreille
7 constitue un moyen simple, mais efficace, de faire la promotion de ses services.

8 **10. RÉSULTATS FINANCIERS DU FEÉ**

9 **10.1. État des revenus et des dépenses pour l'exercice 2010-2011**

10 Le **Tableau 3** présente la description des postes de dépenses du FEÉ pour l'exercice financier
11 2010-2011 alors que le **Tableau 4** illustre les entrées et les sorties d'argent pour la même
12 période.

13 **Tableau 3 – Description des postes de dépenses du FEÉ pour l'exercice 2010-2011**

<i>DESCRIPTION DES POSTES DE DÉPENSES</i>	\$
Aides financières aux clients	2 501 994
Nouvelles technologies et projets de démonstration	81 162
TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES POUR 2010-2011	2 583 156
Sensibilisation	23 391
Évaluation des programmes	12 777
Gestion et commercialisation	510 662
TOTAL DES DÉPENSES POUR 2010-2011	3 129 985

14

1 **Tableau 4 - Analyse des entrées et des sorties d'argent au FEÉ pour l'exercice 2010-2011**

	<i>Ajustement quote-part payable à l'AEÉ</i> (\$)	<i>Dépenses de l'exercice</i> (\$)	<i>Revenus d'intérêts¹⁸</i> (\$)	<i>Solde reporté</i> (\$)
Solde d'ouverture (au 1^{er} octobre 2010)				11 932 027
Octobre 2010 à septembre 2011	632 973	(3 129 985)	783 292	
Solde de fermeture (au 30 septembre 2011)				10 218 307

2

3 Conformément aux décisions D-2009-156 et D-2009-162, un montant de 4 777 758 \$, avait été
4 prélevé du solde du FEÉ lors de l'exercice 2009-2010, représentant 92,6 % du solde du compte
5 de frais reportés anticipé au 30 septembre 2009, relatif à la quote-part payable de l'AEÉ. L'écart
6 entre les soldes réel et anticipé de ce compte de frais reportés de 632 973 \$, a été maintenu
7 dans un compte de frais reportés en 2009-2010, pour être renversé au cours de l'exercice
8 2010-2011 afin de rétablir le montant prélevé au FEÉ à ce qui avait été réellement versé à
9 l'AEÉ au 30 septembre 2009.

¹⁸ Au cours de l'exercice 2010-2011, le FEÉ a bénéficié d'un taux d'intérêt de 7,63 %.

1 **11. CONCLUSION**

2 Le FEÉ a atteint les principaux objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2010-2011. En
3 augmentant le niveau d'aide financière de plusieurs de ses programmes, il a réussi à adapter
4 ses interventions aux changements qui ont affecté le secteur de l'efficacité énergétique, tels que
5 les nouvelles exigences pour les fenêtres et portes-fenêtres ENERGY STAR® ou encore
6 l'abolition du programme d'aide financière pour le chauffage solaire offert par le gouvernement
7 fédéral.

8 Concrètement, le FEÉ a atteint les quatre objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2010-2011.

9 Il a développé et expérimenté un nouveau programme d'installation gratuit de récupérateur de
10 chaleur des eaux de drainage pour diminuer la facture énergétique des ménages à faible
11 revenu. Même s'il compte peu de participants, ce programme a démontré que cette mesure
12 répondait aux besoins de certains ménages. De plus, ses programmes sociocommunautaires
13 ont diminué la facture énergétique de 227 ménages à faible revenu et à revenu modeste et
14 réduit la facture énergétique de plusieurs organismes dont la mission est de venir en aide à ces
15 ménages.

16 Malgré le retrait du gouvernement fédéral il a maintenu et même augmenté de douze à 28 le
17 nombre de participants à ses programmes d'installation de systèmes de chauffage solaire de
18 l'air ou de l'eau. La bonification de ses aides financières a permis de conserver une période de
19 retour sur l'investissement raisonnable pour les participants.

20 Le FEÉ a également contribué à faciliter une nouvelle transformation du marché pour les
21 fenêtres et portes-fenêtres homologuées ENERGY STAR® en augmentant ses aides
22 financières et en en tenant compte de la zone climatique des fenêtres et portes-fenêtres et de la
23 zone climatique de la résidence des participants.

24 Enfin, l'ensemble des nouvelles aides financières offertes par le FEÉ pour réduire la période de
25 retour sur l'investissement de certaines mesures et pour stimuler la participation des clients de
26 Gaz Métro se sont ajoutées aux autres efforts de commercialisation du FEÉ et à l'ensemble des
27 efforts réalisés par l'industrie pour faire adopter des mesures d'efficacité énergétique. Il faudra
28 certainement encore quelques années avant de récolter les résultats de ces efforts. Le FEÉ
29 souhaite évidemment que ce travail soit poursuivi par le PGEÉ de Gaz Métro.

1 Au cours de l'année 2010-2011, le FEÉ a inscrit plus de participants à ses programmes qu'il
2 l'avait prévu, réalisé exactement les économies qu'il prévoyait et versé environ 12 % moins
3 d'aide financière que ce qu'il avait estimé. Par ailleurs, il a dû réviser les priorités d'action qu'il
4 s'était fixées et ce, suite à la décision de la Régie qui a annoncé la fin des activités du FEÉ le
5 30 septembre 2012.

6 Comme il l'a toujours fait par le passé, le FEÉ s'est rapidement adapté à cette nouvelle réalité
7 en collaborant avec Gaz Métro (PGEÉ) à la préparation du transfert éventuel de ses activités et
8 de chacun de ses programmes. La priorité du FEÉ a toujours été, et elle le restera jusqu'à sa
9 dissolution, de bien servir la clientèle de Gaz Métro. Pour ce faire, le FEÉ a continué à offrir des
10 services de qualité, professionnels, rapides et efficaces à tous les clients qui ont participé à ses
11 programmes cette année.

ANNEXE

A. RÉSULTATS 2010-2011 PAR PALIER TARIFAIRE

Tableau A.1 — Résultats 2010-2011 par palier tarifaire

Tarif	Palier	volume palier	Participants nets	Économies nettes m ³	Aides financières \$	Coût direct du programme \$	Support et administration \$	Nouvelles technologies \$	Projets spéciaux \$	Étude spécifique \$	Dépenses \$
Programmes faibles revenus et sociocommunautaires											
1	1	10 950	52	13340	29 200 \$	8 859 \$	17 729 \$	- \$	- \$	- \$	55 788 \$
1	2	36 500	4	7390	15 913 \$	7 080 \$	9 670 \$	- \$	- \$	- \$	32 663 \$
1	3	109 500	6	15232	41 467 \$	8 722 \$	11 913 \$	- \$	- \$	- \$	62 103 \$
1	4	365 000	0	0	- \$	6 178 \$	8 438 \$	- \$	- \$	- \$	14 615 \$
1	5	1 095 000	0	0	- \$	2 843 \$	3 883 \$	- \$	- \$	- \$	6 726 \$
1	6	3 650 000	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1	7	3 650 000 +	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total Tarif 1			62	35962	86 580 \$	33 682 \$	51 634 \$	- \$	- \$	- \$	171 895 \$
Programmes résidentiels											
1	1	10 950	89	23990	72 900 \$	4 226 \$	45 179 \$	- \$	- \$	- \$	122 306 \$
1	2	36 500	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1	3	109 500	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1	4	365 000	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1	5	1 095 000	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1	6	3 650 000	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1	7	3 650 000 +	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total Tarif 1			89	23990	72 900 \$	4 226 \$	45 179 \$	- \$	- \$	- \$	122 306 \$
Programmes CII											
1	1	10 950	2	501	331 \$	2 734 \$	22 958 \$	- \$	- \$	- \$	26 023 \$
1	2	36 500	21	87220	83 394 \$	9 527 \$	42 179 \$	- \$	- \$	- \$	135 101 \$
1	3	109 500	26	233479	260 431 \$	11 537 \$	51 155 \$	- \$	- \$	- \$	323 123 \$
1	4	365 000	36	743902	1 035 754 \$	8 008 \$	35 575 \$	- \$	- \$	- \$	1 079 337 \$
1	5	1 095 000	5	251979	270 252 \$	3 612 \$	16 075 \$	- \$	- \$	- \$	289 939 \$
1	6	3 650 000	0	0	- \$	1 018 \$	4 539 \$	- \$	- \$	- \$	5 557 \$
1	7	3 650 000 +	0	0	- \$	813 \$	3 633 \$	- \$	- \$	- \$	4 446 \$
Total tarif 1			90	1317081	1 650 162 \$	37 248 \$	176 115 \$	- \$	- \$	- \$	1 863 526 \$
Total tarif M			13	490418	692 351 \$	13 563 \$	60 554 \$	- \$	- \$	- \$	766 467 \$
Total tarif 3			0	0	- \$	478 \$	2 136 \$	- \$	- \$	- \$	2 614 \$
Total			102	1807499	2 342 513 \$	51 288 \$	238 805 \$	- \$	- \$	- \$	2 632 606 \$
Nouvelles technologies											
1	1	10 950	0	0	- \$	5 927 \$	16 916 \$	15 194 \$	- \$	- \$	38 037 \$
1	2	36 500	0	0	- \$	4 977 \$	14 205 \$	12 760 \$	- \$	- \$	31 942 \$
1	3	109 500	0	0	- \$	6 059 \$	17 296 \$	15 535 \$	- \$	- \$	38 890 \$
1	4	365 000	0	0	- \$	4 233 \$	12 083 \$	10 853 \$	- \$	- \$	27 170 \$
1	5	1 095 000	0	0	- \$	1 922 \$	5 486 \$	4 927 \$	- \$	- \$	12 335 \$
1	6	3 650 000	0	0	- \$	546 \$	1 557 \$	1 399 \$	- \$	- \$	3 501 \$
1	7	3 650 000 +	0	0	- \$	439 \$	1 254 \$	1 126 \$	- \$	- \$	2 819 \$
Total tarif 1			0	0	- \$	24 103 \$	68 797 \$	61 795 \$	- \$	- \$	154 695 \$
Total tarif M			0	0	- \$	7 296 \$	20 824 \$	18 704 \$	- \$	- \$	46 824 \$
Total tarif 3			0	0	- \$	259 \$	738 \$	663 \$	- \$	- \$	1 659 \$
Total			0	0	- \$	31 657 \$	90 359 \$	81 162 \$	- \$	- \$	203 178 \$
GRAND TOTAL											
1	1	10 950	143	37831	102 431 \$	21 745 \$	102 782 \$	15 194 \$	- \$	- \$	242 153 \$
1	2	36 500	25	94610	99 307 \$	21 584 \$	66 055 \$	12 760 \$	- \$	- \$	199 706 \$
1	3	109 500	32	248711	301 898 \$	26 318 \$	80 364 \$	15 535 \$	- \$	- \$	424 116 \$
1	4	365 000	36	743902	1 035 754 \$	18 419 \$	56 095 \$	10 853 \$	- \$	- \$	1 121 122 \$
1	5	1 095 000	5	251979	270 252 \$	8 377 \$	25 444 \$	4 927 \$	- \$	- \$	309 000 \$
1	6	3 650 000	0	0	- \$	1 563 \$	6 097 \$	1 399 \$	- \$	- \$	9 059 \$
1	7	3 650 000 +	0	0	- \$	1 252 \$	4 887 \$	1 126 \$	- \$	- \$	7 265 \$
Total tarif 1			241	1377033	1 809 643 \$	99 259 \$	341 725 \$	61 795 \$	- \$	- \$	2 312 421 \$
Total tarif M			13	490418	692 351 \$	20 858 \$	81 378 \$	18 704 \$	- \$	- \$	813 291 \$
Total tarif 3			0	0	- \$	736 \$	2 874 \$	663 \$	- \$	- \$	4 273 \$
Total			254	1 867 451	2 501 994 \$	120 853 \$	425 977 \$	81 162 \$	- \$	- \$	3 129 985 \$

Tableau A.2 — Résultats 2010-2011 par programme et palier

Programme	Tarif	Palier	volume palier	Participants nets	Économies nettes m ³	Aides financières \$	Coût direct du programme \$	Support et administration \$	Nouvelles technologies \$
Programmes faibles revenus et sociocommunautaires									
PFR 160 Récupérateurs	1	1	10 950	4	514	3 523 \$	604 \$	6 454 \$	
	1	2	36 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	3	109 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
PF 120	Total			4	514	3 523 \$	604 \$	6 454 \$	
PS 120 Rénovations	1	1	10 950	48	12 826	25 677 \$	452 \$	4 832 \$	
	1	2	36 500	4	7 390	15 913 \$	388 \$	4 144 \$	
	1	3	109 500	4	8 144	17 287 \$	478 \$	5 106 \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	338 \$	3 616 \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	156 \$	1 664 \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
PF 130	Total			56	28 360	58 877 \$	1 811 \$	19 363 \$	
PS 150 Récupérateurs	1	1	10 950	-	-	- \$	151 \$	1 611 \$	
	1	2	36 500	-	-	- \$	129 \$	1 381 \$	
	1	3	109 500	1	4 451	8 360 \$	159 \$	1 702 \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	113 \$	1 205 \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	52 \$	555 \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
PF 150	Total			1	4 451	8 360 \$	604 \$	6 454 \$	
PS 151 Solaire	1	1	10 950	-	-	- \$	2 227 \$	3 221 \$	
	1	2	36 500	-	-	- \$	1 910 \$	2 763 \$	
	1	3	109 500	1	2 637	15 821 \$	2 353 \$	3 404 \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	1 666 \$	2 411 \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	767 \$	1 109 \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
PF 150	Total			1	2 637	15 821 \$	8 923 \$	12 908 \$	
Pr Intangible Programme Intangible FR	1	1	10 950				5 425 \$	1 611 \$	
	1	2	36 500				4 653 \$	1 381 \$	
	1	3	109 500				5 733 \$	1 702 \$	
	1	4	365 000				4 060 \$	1 205 \$	
	1	5	1 095 000				1 868 \$	555 \$	
	1	6	3 650 000				- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +				- \$	- \$	
	Total						21 740 \$	6 454 \$	
Sous-total Tarif / palier									
	1	1	10 950	52	13 340	29 200 \$	8 859 \$	17 729 \$	
	1	2	36 500	4	7 390	15 913 \$	7 080 \$	9 670 \$	
	1	3	109 500	6	15 232	41 467 \$	8 722 \$	11 913 \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	6 178 \$	8 438 \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	2 843 \$	3 883 \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
	Total tarif 1			62	35 962	86 580 \$	33 682 \$	51 634 \$	
Programmes faibles revenus et sociocommunautaires				62	35 962	86 580 \$	33 682 \$	51 634 \$	

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

Programme	Tarif	Palier	volume palier	Participants nets	Économies nettes m ³	Aides financières \$	Coût direct du programme \$	Support et administration \$	Nouvelles technologies \$
Programmes résidentiels									
PR 330 Fenêtres (UDT)	1	1	10 950	79	21 566	68 500 \$	3 018 \$	32 271 \$	
	1	2	36 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	3	109 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
PR 330	Total			79	21 566	68 500 \$	3 018 \$	32 271 \$	
PR 340 Récupérateur chaleur des eaux douches (UDT)	1	1	10 950	11	2 424	4 400 \$	1 207 \$	12 908 \$	
	1	2	36 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	3	109 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
PR 340	Total			11	2 424	4 400 \$	1 207 \$	12 908 \$	
Sous-total Tarif /palier									
	1	1	10 950	89	23 990	72 900 \$	4 226 \$	45 179 \$	
	1	2	36 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	3	109 500	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	4	365 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	5	1 095 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	- \$	- \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	- \$	- \$	
	Total tarif 1			89	23 990	72 900 \$	4 226 \$	45 179 \$	
Programmes résidentiels				89	23 990	72 900 \$	4 226 \$	45 179 \$	

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

Programme	Tarif	Palier	volume palier	Participants nets	Économies nettes m ³	Aides financières \$	Coût direct du programme \$	Support et administration \$	Nouvelles technologies \$
Programmes CI									
PC 410 Nouvelle construction	1	1	10 950	-	-	0 \$	-	-	
	1	2	36 500	-	-	0 \$	833	8 906	
	1	3	109 500	2	29 747	35 674 \$	1 007	10 766	
	1	4	365 000	2	153 158	198 759 \$	698	7 457	
	1	5	1 095 000	-	-	0 \$	314	3 356	
	1	6	3 650 000	-	-	0 \$	88	944	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	70	751	
Total tarif 1				4	182 905	234 432 \$	3 010 \$	32 180 \$	
Total tarif M				1	131 714	100 000 \$	1 175 \$	12 558 \$	
Total tarif 3				-	-	0 \$	41 \$	441 \$	
PC 410 Total				5	314 619	334 432 \$	4 226 \$	45 179 \$	
PC 420 Rénovations	1	1	10 950	2	501	331 \$	1 695	18 124	
	1	2	36 500	20	74 983	69 568 \$	1 424	15 220	
	1	3	109 500	20	189 623	176 932 \$	1 733	18 531	
	1	4	365 000	22	403 737	338 063 \$	1 211	12 946	
	1	5	1 095 000	3	140 068	125 032 \$	550	5 877	
	1	6	3 650 000	-	-	0 \$	156	1 668	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	126	1 343	
Total tarif 1				67	808 912	709 925 \$	6 895 \$	73 711 \$	
Total tarif M				5	232 044	171 047 \$	2 087 \$	22 311 \$	
Total tarif 3				-	-	0 \$	74 \$	791 \$	
PC 420 Total				73	1 040 956	880 972 \$	9 055 \$	96 813 \$	
PC 440 Énergie solaire	1	1	10 950	-	-	0 \$			
	1	2	36 500	1	12 237	13 827 \$	6 398	13 995	
	1	3	109 500	4	14 108	47 825 \$	7 734	16 917	
	1	4	365 000	12	187 007	498 933 \$	5 357	11 719	
	1	5	1 095 000	2	111 912	145 220 \$	2 411	5 274	
	1	6	3 650 000	-	-	0 \$	678	1 483	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	540	1 181	
Total tarif 1				19	325 264	705 805 \$	23 118 \$	50 568 \$	
Total tarif M				6	126 660	421 304 \$	9 022 \$	19 735 \$	
Total tarif 3				-	-	0 \$	317 \$	693 \$	
PC 440 Total				25	451 924	1 127 109 \$	32 456 \$	70 996 \$	
PC 460 Récupérateur de chaleur des eaux grises	1	1	10 950	-	-	0 \$	730	3 625	
	1	2	36 500	-	-	0 \$	613	3 044	
	1	3	109 500	-	-	0 \$	746	3 706	
	1	4	365 000	-	-	0 \$	521	2 589	
	1	5	1 095 000	-	-	0 \$	237	1 175	
	1	6	3 650 000	-	-	0 \$	67	334	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	54	269	
Total tarif 1				-	-	0 \$	2 969 \$	14 742 \$	
Total tarif M				-	-	0 \$	899 \$	4 462 \$	
Total tarif 3				-	-	0 \$	32 \$	158 \$	
PC 460 Total				-	-	0 \$	3 900 \$	19 363 \$	

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

Programme	Tarif	Palier	volume palier	Participants nets	Économies nettes m ³	Aides financières \$	Coût direct du programme \$	Support et administration \$	Nouvelles technologies \$
Programmes CII (suite)									
Pr Intangible	1	1	10 950				309	1 208	
Programme Intangible CII	1	2	36 500				260	1 015	
	1	3	109 500				316	1 235	
	1	4	365 000				221	863	
	1	5	1 095 000				100	392	
	1	6	3 650 000				28	111	
	1	7	3 650 000 +				23	90	
Total tarif 1							1 257 \$	4 914 \$	
Total tarif M							380 \$	1 487 \$	
Total tarif 3							13 \$	53 \$	
Total				-	-	0 \$	1 651 \$	6 454 \$	

Sous-total	Tarif /palier								
	1	1	10 950	2	501	331 \$	2 734 \$	22 958 \$	
	1	2	36 500	21	87 220	83 394 \$	9 527 \$	42 179 \$	
	1	3	109 500	26	233 479	260 431 \$	11 537 \$	51 155 \$	
	1	4	365 000	36	743 902	1 035 754 \$	8 008 \$	35 575 \$	
	1	5	1 095 000	5	251 979	270 252 \$	3 612 \$	16 075 \$	
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	1 018 \$	4 539 \$	
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	813 \$	3 633 \$	
Total tarif 1				90	1 317 081	1 650 162 \$	37 248 \$	176 115 \$	
Total tarif M				13	490 418	692 351 \$	13 563 \$	60 554 \$	
Total tarif 3				-	-	- \$	478 \$	2 136 \$	
Programmes CII				102	1 807 499	2 342 513 \$	51 288 \$	238 805 \$	

Nouvelles technologies									
Nouvelles technologies	1	1	10 950				5 927 \$	16 916 \$	15 194 \$
	1	2	36 500				4 977 \$	14 205 \$	12 760 \$
	1	3	109 500				6 059 \$	17 296 \$	15 535 \$
	1	4	365 000				4 233 \$	12 083 \$	10 853 \$
	1	5	1 095 000				1 922 \$	5 486 \$	4 927 \$
	1	6	3 650 000				546 \$	1 557 \$	1 399 \$
	1	7	3 650 000 +				439 \$	1 254 \$	1 126 \$
Total tarif 1							24 103 \$	68 797 \$	61 795 \$
Total tarif M							7 296 \$	20 824 \$	18 704 \$
Total tarif 3							259 \$	738 \$	663 \$
Nouvelles technologies							31 657 \$	90 359 \$	81 162 \$

GRAND TOTAL									
Sous-total	Tarif /palier								
	1	1	10 950	143	37 831	102 431 \$	21 745 \$	102 782 \$	15 194 \$
	1	2	36 500	25	94 610	99 307 \$	21 584 \$	66 055 \$	12 760 \$
	1	3	109 500	32	248 711	301 898 \$	26 318 \$	80 364 \$	15 535 \$
	1	4	365 000	36	743 902	1 035 754 \$	18 419 \$	56 095 \$	10 853 \$
	1	5	1 095 000	5	251 979	270 252 \$	8 377 \$	25 444 \$	4 927 \$
	1	6	3 650 000	-	-	- \$	1 563 \$	6 097 \$	1 399 \$
	1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	1 252 \$	4 887 \$	1 126 \$
Total tarif 1				241	1 377 033	1 809 643 \$	99 259 \$	341 725 \$	61 795 \$
Total tarif M				13	490 418	692 351 \$	20 858 \$	81 378 \$	18 704 \$
Total tarif 3				-	-	- \$	736 \$	2 874 \$	663 \$
GRAND TOTAL				254	1 867 451	2 501 994 \$	120 853 \$	425 977 \$	81 162 \$

B. TCTR 2010-2011

Tableau B.1 — TCTR 2010-2011 prévisionnel révisé et réel

Programmes	Code	Test du Coût Total des Ressources (TCTR) Impact net		
		Prévisionnel	Réel	Écart
Programmes tangibles résidentiels				
FENETRES ENERGY STAR [RES]	PR330	(2 623 \$)	(3 142 \$)	(519 \$)
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [RES]	PR340	(9 467 \$)	(13 170 \$)	(3 703 \$)
Sous-total		(12 091 \$)	(16 313 \$)	(4 222 \$)
Programmes tangibles faible revenu et sociocommunautaire				
RÉCUPÉRATEURS [FR]	PFR160	(8 222 \$)	(7 671 \$)	551 \$
RÉNOVATIONS [SC]	PFS120	161 456 \$	(638 283 \$)	(799 739 \$)
RÉCUPÉRATEURS [SC]	PS150	(1 461 \$)	2 771 \$	4 232 \$
SOLAIRE [SC]	PS151	(116 875 \$)	(128 468 \$)	(11 592 \$)
Sous-total		34 898 \$	(771 650 \$)	(806 548 \$)
Programmes tangibles CII				
NOUVELLES CONSTRUCTIONS [CII]	PC410	(57 866 \$)	197 925 \$	255 791 \$
RÉNOVATIONS [CII]	PC420	4 266 635 \$	1 896 993 \$	(2 369 642 \$)
SOLAIRE [CII]	PC440	(299 080 \$)	(378 724 \$)	(79 644 \$)
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [CII]	PC460	(15 788 \$)	(21 945 \$)	(6 158 \$)
Sous-total		3 893 901 \$	1 694 248 \$	(2 199 653 \$)
		3 916 708 \$	906 285 \$	(3 010 423 \$)

Note : Pour les programmes PR330 et PC420, les TCTR prévisionnels ont été calculés avec un taux d'opportunité de 10 % et 0 % respectivement. Pour les TCTR réels, les taux d'opportunité modifiés par la décision de la Régie et issus de l'évaluation du PC420 ont été appliqués, c'est-à-dire 39,1 % pour le PR330 et 22 % pour le PC420.